

fédération
des services
publics

la
cgt

Territoriaux
de DINARD

IL EST INADMISSIBLE QU'À DINARD DES AGENTS PERDENT DE LA RÉMUNÉRATION À CAUSE DU RIFSEEP !

Les pertes de rémunération peuvent être de plusieurs dizaines voire centaines d'euros !

La CGT ne peut accepter cela c'est bien pourquoi nous avons voté contre au CT, contrairement à d'autres syndicats qui ont acceptés que des agents perdent du salaire !

Le but premier de tout ça, c'est de faire des économies. Mais toujours sur le dos du personnel, comment rendre un service de qualité en démotivait les agents ?



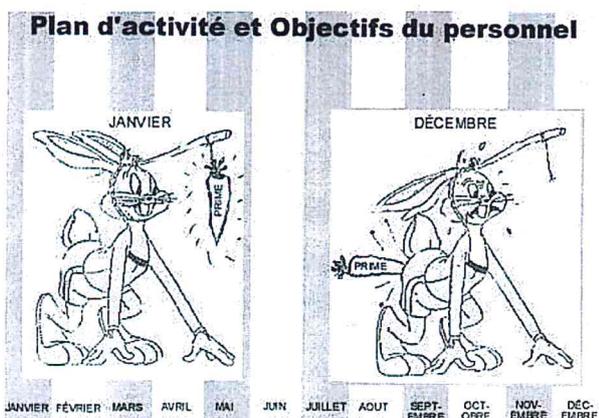
Le RIFSEEP : C'est quoi ?

NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Entre juillet 2015 et janvier 2017, le régime indemnitaire de la fonction publique est modifié par la mise en place progressive du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Cette nouvelle prime remplace une grande partie des régimes indemnitaires en place dans la Fonction publique territoriale.

UNE VÉRITABLE USINE À GAZ ! ET UN CHEVAL DE TROIE DANS LE STATUT POUR RENFORCER L'INDIVIDUALISATION ET LA

SUBORDINATION ! La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement, et accentuant les inégalités entre collectivités. La séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire. Dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons, le RIFSEEP accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population. C'est la raison pour laquelle la CGT combat pour l'abrogation du RIFSEEP.



Les effets négatifs prévisibles du RIFSEEP

Les freins à une mobilité choisie : En effet, pourquoi quitter un poste « bien côté » au risque d'y perdre financièrement ?

La dégradation des relations au travail avec :

- **La mise en concurrence des personnels** au sein d'un même service pour bénéficier d'une gratification supérieure à celle du collègue.
- **Des effets connus**, comme l'obligation de

Cumulé aux conséquences du PPCR (avec la remise en cause de l'avancement minimum), c'est une fois de plus une attaque frontale contre les agents publics !

Le RIFSEEP est composé de deux indemnités distinctes :

IFSE Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise tenant compte du niveau d'expertise et de responsabilité du poste occupé, mais également de l'expérience professionnelle (indemnité principale du dispositif) ;

CIA Un complément indemnitaire annuel tenant compte de la valeur professionnelle et de la manière de servir et qui de ce fait n'a pas vocation à être reconduit automatiquement tous les ans pour un même montant (indemnité facultative). Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à l'ensemble de la Fonction publique territoriale (sauf les filières police municipale et sapeurs-pompiers) et à se substituer à l'ensemble des primes existantes à ce jour.

plaire au chef indépendamment des objectifs de services publics.

• **L'accentuation du clientélisme et du copinage**
L'IFSE présente une logique identique à celle de la PFR et aboutira aux mêmes dérives. Le complément indemnitaire annuel autorisera ainsi tous les petits arrangements entre amis.

• **Le régime indemnitaire attaque la neutralité du fonctionnaire.** Toute instauration d'un quelconque mérite et sa récompense indemnitaire et individuelle est contraire à l'esprit du Statut. Il est inutile de rappeler que les régimes indemnitaires, odieusement inégalitaires, sont venus « compenser » partiellement la baisse de nos salaires sans compter pour nos retraites. Tout cela justifie une revalorisation immédiate du point d'indice à la hauteur de nos revendications, plutôt que la mise en place de tout régime indemnitaire individualisé et axé sur la « performance » au détriment de l'intérêt général.

Lundi 9 janvier 2017 Salle du COSEC

Première réunion d'information à partir de 16h30

Deuxième réunion d'information à partir de 17h45

Les dangers du RIFSEEP à Dinard :

- **une rémunération « arbitraire »** par excellence : négocié dans la plus grande opacité, ce RIFSEEP accentue l'individualisation des salaires sans véritable équité entre les agents.
- **une mise en concurrence des personnels** : avec la règle du budget constant, si on veut augmenter la prime de l'un, on baisse ou on supprime celle de l'autre !
- **la division pour mieux régner, *divide ut regnes*** : ce dispositif a pour objectif de briser les équipes et de casser les réseaux de solidarité dans les services.
- **une déconsidération du travail et des agents** : l'IFSE s'appuyant sur les fonctions exercées, l'employeur disposera de la « compétence » de l'agent mais sans avoir à le rémunérer à sa juste valeur et à requalifier le poste dans la catégorie supérieure (en B ou A).

Ne nous y trompons pas, derrière le discours de responsabilité de Madame le Maire, le RIFSEEP ne vise qu'à baisser la rémunération indemnitaire des agents de Dinard et réaliser des économies sur le budget de fonctionnement.

Par courrier en date du 11 janvier 2017, Madame CRAVEIA et Madame PITRE ont été mises en demeure de fournir des éléments précis sur les règles d'attribution des primes. A ce jour, aucun élément n'a été transmis à l'intersyndicale SUD-CGT.

SUD et la CGT s'opposent à la mise en place de ce RIFSEEP qui ne garantit pas le régime indemnitaire antérieur pour chaque agent.

L'intersyndicale SUD-CGT exige l'ouverture de nouvelles négociations dans le cadre d'un véritable dialogue social.



Tous ensemble contre le RIFSEEP !

Rassemblement des agents municipaux à l'occasion du conseil municipal

Mardi 31 janvier 18h30 devant la mairie de Dinard

Syndicat SUD Collectivités Territoriales 35
Hotel du Département
35042 RENNES Cedex
Tel : 02 99 02 39 82
e-mail : syndicat@sud-ct35.org

Syndicat CGT Ville de Dinard
9, boulevard de la Libération
35800 DINARD Cedex
Tel : 02 99 16 99 29
e-mail : syndicat.cgt.dinard@wanadoo.fr



Tous ensemble contre le RIFSEEP !

RIFSEEP, petit rappel :

Les collectivités territoriales sont libres d'instituer ou non ce nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Avec le RIFSEEP, les anciennes primes sont supprimées à l'exception de la NBI, du SFT et de la GIPA.

Avec le RIFSEEP, le régime indemnitaire ne dépend plus du grade mais des fonctions exercées. Cela suppose donc une définition précise de ces fonctions et une cotation juste des postes.

Toutes les collectivités qui ont mis en place le RIFSEEP garantissent, a minima, le maintien de la rémunération antérieure. Elles maintiennent aussi majoritairement le régime indemnitaire lors des congés maladie ordinaire.

A Dinard, les élus ont donc délibérément choisi un système qui pénalise les agents !

A Dinard, le RIFSEEP c'est :

- **126 agents concernés** par une perte de rémunération (extrait du PV du CT du 24 novembre 2016) – et non 70 comme annoncé par l'élu en charge du personnel Madame PITRE – avec des **baisses mensuelles allant de 75 à 400 euros**.

- **une minoration du régime indemnitaire à compter du 3^{ème} jour de maladie** sur l'année civile avec une perte de 5 à 8 euros de rémunération par jour d'arrêt.

- **un complément individuel annuel** (qui n'est pas obligatoire dans les textes) financé par les arrêts maladies des agents !

- des méthodes dignes d'un potentat pour arriver à ses fins (**entraves** sérieuses, **informations tronquées** aux représentants du personnel, des **engagements non tenus** et des **pressions** sur des représentants syndicaux CGT).

- de la **discrimination syndicale** par l'intimidation et des menaces de sanctions à l'encontre du secrétaire de la CGT.

